

Gérard BOUCHARD, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*

Montréal, Éd. Le Boréal, 2012, 248 pages

Sophie-Hélène Goulet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9133>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.9133](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9133)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 août 2014

Pagination : 393-394

ISBN : 978-2-8143-0209-9

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Sophie-Hélène Goulet, « Gérard BOUCHARD, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois* », *Questions de communication* [En ligne], 25 | 2014, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 22 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9133> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9133>

Gérard BOUCHARD, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois.*

Montréal, Éd. Le Boréal, 2012, 248 p.

Le modèle de gestion de la diversité ethnoculturelle au Québec, l'interculturalisme, a commencé à émerger au milieu du *xx^e* siècle et découle essentiellement de la prise de conscience de la diversité issue des importantes vagues d'immigration à compter des années 60. À l'époque de la Révolution tranquille naît également une nouvelle définition de l'identité canadienne française : l'identité québécoise. Le Québec a voulu également se distinguer du multiculturalisme canadien qui, selon les penseurs de l'interculturalisme (Gérard Bouchard, Yvan Lamonde, *La Nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison*, Paris/Montréal, Éd. L'Harmattan, 1997), ne reconnaissait pas à leur juste valeur les majorités culturelles fondatrices du pays.

Gérard Bouchard explique les « conditions et fondements de l'interculturalisme québécois » (pp. 19-44) tel que pensés et vécus dans ce pays. L'auteur met en exergue les assises de l'interculturalisme : « L'exposé prend pour cadre la nation québécoise en tant que société d'accueil des immigrants » (p. 19). En effet, le Québec se distingue des autres provinces canadiennes par son important territoire, sa notion historique, sa francophonie identitaire et culturelle, sa tradition catholique et la spécificité de ses institutions politiques, juridiques et économiques. La majorité francophone québécoise occupe un statut minoritaire au Canada, mais aussi à l'échelle du continent nord-américain. Cette « majorité minoritaire » doit également penser à la gestion de la diversité ethnoculturelle sur son territoire. Comment penser l'avenir d'une majorité francophone sans assimiler les minorités ? « L'esprit de l'interculturalisme, tel que je l'envisage, est de surmonter cette antinomie et de proposer une vision intégrée des composantes de la culture québécoise qui respecte les prérogatives des unes et des autres. Mais il demeure à la fois inévitable et légitime que la majorité francophone, ne serait-ce qu'en raison de son poids démographique et historique, se présente *de facto* comme le vecteur principal d'intégration » (p. 22).

L'interculturalisme découle d'abord et avant tout de ce que Gérard Bouchard appelle « le paradigme de la dualité ». En effet, le Québec est une société où l'on trouve une majorité culturelle fondatrice, mais qui doit également composer avec une immigration récente. Ce rapport majorité-minorités ne doit pas entraîner une différenciation entre le « Eux » et le « Nous », le « Moi » et « l'Autre ». Ainsi, selon l'approche interculturaliste québécoise, les immigrants sont-ils

invités à conserver leur héritage culturel, tout en se rapprochant de la culture majoritaire francophone, afin de pouvoir y développer et converger vers une culture publique commune.

Le deuxième chapitre, « L'interculturalisme québécois : proposition d'une définition » (pp. 45-92) s'attarde sur la genèse de l'interculturalisme québécois. On y rappelle les étapes de ce parcours : la création d'un ministère de l'Immigration (1968), le rejet du multiculturalisme canadien (1971), l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne (1975), l'établissement de lois linguistiques faisant de la langue française la langue officielle au Québec (1974, 1977), le partage des responsabilités entre Québec et Ottawa au sujet de l'immigration (1991) et, plus récemment, la Commission Bouchard-Taylor (2007-2008) ainsi que la lutte contre le racisme (2008). L'interculturalisme veut respecter « la spécificité culturelle et les droits de ces populations minoritaires » (p. 47), tout en favorisant l'alliance interculturelle et le dialogue. L'auteur propose aussi une courte définition de ce qu'est l'interculturalisme québécois : « L'interculturalisme comme pluralisme intégrateur, est un modèle axé sur la recherche d'équilibres qui entend tracer une voie entre l'assimilation et la segmentation et qui, dans ce but, met l'accent sur l'intégration, les interactions et la promotion d'une culture commune dans le respect des droits et de la diversité » (p. 51).

Au Québec, il est impossible d'aborder la question de l'interculturalisme en occultant le multiculturalisme. Gérard Bouchard rappelle les principales raisons pour lesquelles tous les gouvernements québécois ont rejeté le multiculturalisme depuis 1971 : « Depuis le milieu du *xx^e* siècle, les Francophones québécois luttaient pour faire prévaloir une définition du Canada comme étant formé de deux nations (anglophone et francophone) partageant les mêmes droits » (p. 93). Le multiculturalisme canadien noie les francophones québécois dans la mosaïque des groupes ethnoculturels composant le Canada. Le multiculturalisme affaiblit en quelque sorte le poids du Québec au sein du Canada. L'auteur affirme également que la politique du multiculturalisme a été conçue pour un Canada anglophone, refusant ainsi les inquiétudes concernant la langue, de même que les concepts de culture nationale ou majoritaire. De la sorte, l'interculturalisme est né d'un rejet du multiculturalisme, mais se veut davantage conforme aux réalités québécoises : « L'élément le plus déterminant et le plus évident, c'est que l'interculturalisme prend pour objet la nation québécoise dans son ensemble, comme société d'accueil, nation dont les racines

historiques, sociologiques et institutionnelles sont profondes et dont l'existence fait l'objet d'un très large consensus » (p. 99). Une importante contenance collective marque l'interculturalisme. Celui-ci accorde aussi une importance au caractère distinctif de la langue. L'interculturalisme doit conjuguer les valeurs culturelles d'une société hôte et d'une culture et d'une langue majoritaires, tout en respectant les droits d'accommodements des minorités. Le Québec est aussi soucieux de l'évolution de cette culture commune « pour la pratique des interactions et pour l'existence d'un fondement symbolique partagé » (p. 103). L'ouvrage apporte des précisions quant aux critiques que l'on peut porter à l'égard de l'interculturalisme, mais également des arguments en sa faveur : « Jusqu'au début des années 2000, la réflexion sur l'interculturalisme est demeurée principalement l'affaire des spécialistes, universitaires et autres. Mais au cours de la dernière décennie, le thème en est venu à mobiliser l'attention des médias et du grand public » (p. 109). Les critiques d'ordre culturel sont nombreuses : d'abord, le pluralisme que revêt l'interculturalisme discrédite le Québec francophone en portant préjudice à sa culture et ses valeurs au profit du relativisme culturel. Avec sa reconnaissance des droits des minorités, l'interculturalisme favorise la pratique d'accommodements et ne sert que très peu la majorité fondatrice. Certains pensent que le Québec aurait avantage à assimiler ses immigrants et que la promotion d'une culture publique commune esquiverait la promotion de la culture majoritaire et fondatrice. Il est également vrai que l'interculturalisme québécois peut apparaître comme une copie non conforme, une sorte de version maquillée du multiculturalisme canadien. Mais, selon Gérard Bouchard, l'interculturalisme « présente [...] l'avantage de respecter les droits de tous les citoyens en évitant la hiérarchisation » (p. 153). D'un point de vue civique, certains soutiennent que la reconnaissance absolue de la culture fondatrice et de son statut à la fois majoritaire et minoritaire, émane d'un discours politique et stratégique. Pour sa part, l'auteur déclare « que la majorité fondatrice québécoise, qui est également une minorité, mérite elle aussi reconnaissance et protection [...]. En outre, au même titre de l'héritage, elle [la majorité] assure une contribution substantielle au fondement symbolique de la société québécoise » (p. 176).

Le dernier chapitre traite de la laïcité inclusive (pp. 197-228) et surtout du débat actuel concernant les rapports entre l'État et la religion, débat qui n'interpelle que très peu l'interculturalisme québécois : « En conséquence, l'interculturalisme et la laïcité peuvent et même doivent être traités de concert, et à partir des mêmes

prémises » (p. 197). L'expression du fait religieux doit pouvoir s'arrimer avec les valeurs fondamentales du Québec, dont plus particulièrement la séparation entre l'État et la ou les religions et l'égalité entre les hommes et les femmes. Certains intellectuels (Bruno Demers, Yvan Lamonde, *Quelle laïcité ?*, Montréal, Médiaspuls, 2013) québécois préconisent l'interdiction totale des signes religieux pour une meilleure intégration sociale. L'auteur défend plutôt que « la prohibition intégrale pose [...] un véritable problème de droit, et, en l'état actuel, elle aurait visiblement peu de chances de passer le test de l'article 9.1 de la charte québécoise, de l'article 1 de la charte canadienne, ou du droit international » (p. 213). Le modèle de laïcité inclusive se nourrit de l'interculturalisme québécois qui insiste sur le respect des différences à la fois ethnoculturelles et religieuses, dans le respect et surtout les limites des valeurs fondamentales, plus spécifiquement la considération de l'égalité entre les hommes et les femmes : « En somme, tout comme l'interculturalisme, le régime de la laïcité inclusive se veut un modèle mitoyen, entre la formule républicaine, trop peu soucieuse de la libre expression des différences, et le néo-libéralisme individualiste, trop peu sensible aux impératifs collectifs » (p. 224). La laïcité inclusive, au même titre que l'interculturalisme, observent tous deux un objectif commun : apprendre à vivre ensemble dans le respect des différences.

Pour conclure, l'auteur déclare que « l'interculturalisme se présente comme le modèle qui convient le mieux à la société québécoise, compte tenu de son histoire, de sa situation et de ses aspirations » (p. 229). Seul écueil, on constate l'absence de document émanant du gouvernement venant officialiser l'interculturalisme comme modèle de gestion de diversité et d'intégration. L'interculturalisme est préconisé, car il confère à la fois la stabilité, l'équilibre et l'impartialité.

Sophie-Hélène Goulet

CREM, université de Lorraine, F-54000
sophieheleneg@hotmail.com

Christophe BONNEUIL, Pierre-Benoît JOLY, Sciences, techniques et société.

Paris, Éd. La Découverte, coll. Repères, 2013, 126 p.

C'est parce que Christophe Bonneuil et Pierre-Benoît Joly ont choisi de placer au cœur de leur réflexion trois concepts clés – sciences, techniques et société – qu'ils se sont imposés par leur pensée prégnante. Le premier est historien au Centre Alexandre Koyré (Centre national de la recherche scientifique – CNRS –, École des hautes études en sciences sociales – EHES) et le